

CHAPITRE 5

HISTOIRE DU COMMERCE DES FOURRURES AU LAC ABITIBI

Introduction

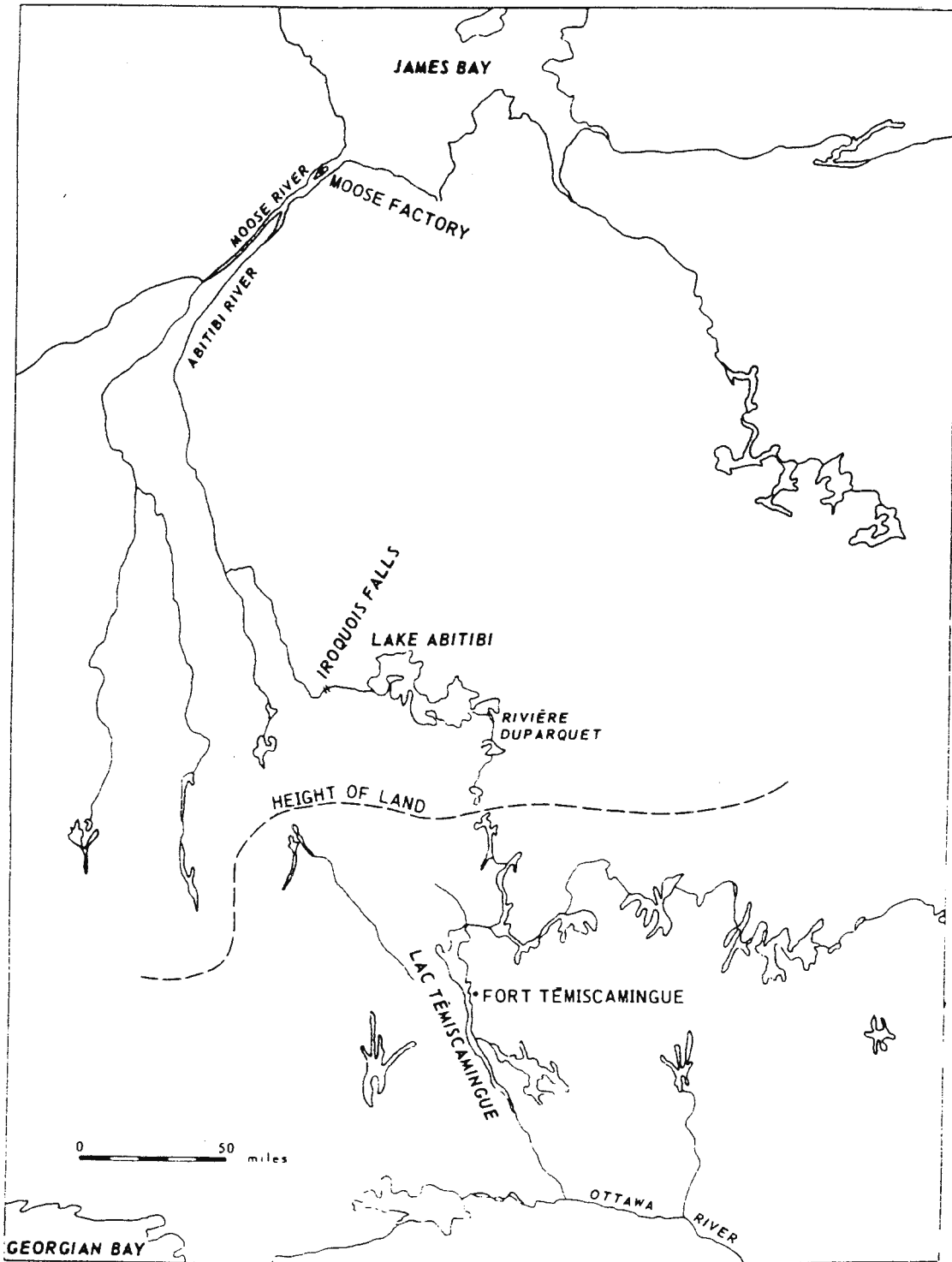
La situation géographique du lac Abitibi permet d'atteindre, à la fois, la Baie James par la rivière Abitibi et les principaux centres de la Nouvelle-France par les voies d'eau situées au Sud de la ligne de partage des eaux, entre autres le lac Témiscamingue et la rivière des Outaouais.

Selon nous, la particularité du commerce des fourrures dans la région du lac Abitibi réside dans sa proximité de la ligne de partage des eaux qui permettait aux Amérindiens d'accéder à deux grands réseaux hydrographiques, l'un s'écoulant vers le nord et l'autre vers le sud (carte 4). Pendant plusieurs années, les Anglais et les Français se sont arrachés les fourrures et la clientèle des Amérindiens de cette région qui ont eu à subir à la fois les inconvénients et les avantages liés à cette concurrence.

C'est donc les données historiques d'un aspect très particulier du commerce des fourrures en Nouvelle-France, organisées selon le cadre méthodologique de classification retenu dans le troisième chapitre, que nous présenterons dans ce cinquième chapitre. Nous traiterons d'abord de l'historique des postes de traite qui se sont succédés au lac Abitibi et dans les régions avoisinantes. Nous ferons ensuite ressortir le contexte particulier du commerce des fourrures de ce secteur. Finalement, nous brosserons un bref tableau de ce que sont devenus les Abitibis.

Carte 4

La ligne de partage des eaux de l'Abitibi-Témiscamingue



Drawn by Lisette Laberge

Référence : LEE, Thomas E., (1979), The Fort Abitibi Mystery, Centre d'études nordiques, Université Laval, Québec, (coll. Paléo-Québec), p.7.

5.1 Présence de la CBH et des autres compagnies des fourrures

Un poste de traite fut érigé au lac Abitibi dès 1686 lors de l'expédition du Chevalier de Troyes financée par la Compagnie du Nord. Cette expédition devait aller déloger les Anglais à la Baie d'Hudson. Ce poste, tout comme Fort Témiscamingue et tous les autres postes fortifiés sous le régime français, devait défendre la région entourant le lac Abitibi et protéger cette route commerciale qu'empruntaient les Blancs et les Amérindiens.

Déjà vers 1670, donc bien avant la construction du Fort Abitibi, un coureur des bois nommé Pierre Lamoureux sieur de Saint-Germain faisait la traite des fourrures sur la rivière Abitibi. Il y établit un poste dont la mission était d'empêcher les Amérindiens d'aller vendre leurs fourrures aux Anglais à la Baie d'Hudson (Couture 79 : p.5). C'est le plus ancien poste de traite connu dans la région du lac Abitibi.

Vers 1679, le premier Fort Témiscamingue fut construit sur une petite île du lac Témiscamingue. Ce poste militaire aurait été l'un des plus importants de la vallée de l'Outaouais. Les hommes de ce poste devaient protéger le territoire environnant et empêcher les Amérindiens d'aller vendre leurs fourrures aux Anglais et ceux-ci de venir traiter dans les environs (Dunn 75 : p.140).

Déjà en 1683, un permis de traite pour le secteur des lacs Témiscamingue et Abitibi aurait été accordé à Charles-Joseph d'Ailleboust (Laflamme 79 : p.8). En 1685, le roi de France accordait à la Compagnie du Nord le monopole de la traite pour 20 ans dans la région du lac Abitibi et le droit d'y créer un poste, ce qui fut fait l'année suivante. En 1689, la

Compagnie du Nord donna à contrat un permis de traite aux postes Abitibi et Témiscamingue. La traite y fut cependant abandonnée vers 1694.

Selon l'historien Jean Laflamme, il semble que la route du Témiscamingue ait été évitée à cause des incursions iroquoises et ceci, jusqu'au traité de paix de 1701 avec les nations iroquoises (Laflamme 79 : p.12). Ainsi vers 1688, les employés de Fort Témiscamingue auraient été décimés par les Iroquois. Toujours selon Laflamme, ce poste fut abandonné à partir de cette date ainsi que le fort Abitibi. Les Amérindiens devaient donc se rendre dans l'Outaouais ou commercer avec des coureurs des bois du lac Nipissing pour échanger leurs fourrures (Mitchell 77 : p.10). Beaucoup préféraient toutefois les échanger chez les Anglais à la Baie d'Hudson où ils craignaient moins d'y rencontrer des Iroquois (Laflamme 79 : p.17). Par contre, selon Ivanhoé Caron, le fort Abitibi aurait été occupé par des traiteurs français jusqu'en 1763 (Caron 18: p.54).

Après le traité de paix avec les Iroquois, le poste Abitibi ne fut pas officiellement réouvert. Le marché des fourrures était en difficulté suite à la guerre de Succession d'Espagne. Ce n'est qu'après le traité d'Utrecht de 1713 que le commerce des fourrures reprit son essor. Les négociants montréalais y développèrent un système de traite plus ou moins légal qui consistait à aller au devant des Amérindiens, si bien qu'on crut bon de réouvrir les postes et avant-postes de l'Outaouais supérieur qu'on regroupa sous le vocable de "Poste de Témiscamingue".

L'exploitation des postes Témiscamingue et Abitibi fut confiée à Paul Guillet, un marchand montréalais protégé par le gouverneur Vaudreuil. Ces postes fonctionnaient dans une quasi-illégalité car Vaudreuil n'eut jamais le consentement officiel du roi pour opérer ces

postes (Ethnoscop 84 : p.32). De sorte que les bénéfices encourus alliés aux plaintes des autres marchands menèrent à certains changements dans l'accréditation des permis de traite. Paul Guillet demeura pourtant le principal traiteur des postes Abitibi et Témiscamingue jusqu'à sa mort en 1753. Son neveu Charles Héry continua la traite après sa mort (Laflamme 79 : p.110).

Pendant tout le régime français, ce sont surtout les efforts tentés par les négociants français pour empêcher les Amérindiens de porter leurs fourrures aux Anglais à la Baie d'Hudson qui auront marqué le commerce des fourrures dans le secteur du lac Abitibi. Avec la Conquête de 1760, les Français abandonnèrent les postes Abitibi et Témiscamingue qu'occuperont très vite les négociants anglais indépendants (Mitchell 77 : p.23). Ces "Peddlars" ou "Canadians", comme l'appelait la Compagnie de la Baie d'Hudson, deviendront leurs plus acharnés concurrents. Au lac Abitibi, les marchands anglais auraient construit ou occupé un ancien poste français qui fonctionna désormais sous le nom de Pano's settlement. Ce poste aurait été situé sur la rive ouest de la rivière Duparquet se jetant dans le lac Abitibi (Mitchell 77 : p.23).

En 1783, des négociants montréalais s'associèrent pour former la Compagnie du Nord-Ouest. Quelques-uns d'entre eux achetèrent en 1795 les postes du lac Témiscamingue dont faisait alors partie le poste Abitibi. Les postes du district du Fort Témiscamingue appartenant à la CNO étaient les suivants : Abitibi, Waswanipi, Grand Lac, Frederick House, Matawagamingue et Flying Post (Couture 83 : p.11).

La Compagnie de la Baie d'Hudson se contentait jusqu'ici d'opérer son commerce essentiellement dans la région de la Baie James et de la Baie d'Hudson. Devant la

concurrence des "Peddlars", elle fut toutefois dans l'obligation d'installer des postes à l'intérieur des terres au sud de "Moose Fort". Entre 1781 et 1785, elle établit aussi "Brunswick House" et "Frederick House". Vers 1794, elle fit construire le poste Abitibi ou "Abitibi House" qu'elle abandonnera en 1812 à cause de la trop forte concurrence (Mitchell 77 : p.42). La Compagnie du Nord-Ouest restera seule à commercer au lac Abitibi jusqu'à sa fusion avec la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1821. Son poste du lac Abitibi fut alors pris en charge par la CBH qui l'opéra jusqu'en 1922. Le poste fut déménagé à La Sarre situé à proximité de la gare de La Sarre. Il fut en opération quelques dizaines d'années dans cette ville d'Abitibi.

5.1.1 Le poste ou le fort Abitibi

Le premier Fort Abitibi aurait été construit à l'embouchure de la rivière Duparquet qui se jette dans le lac Abitibi. (Carte 5). Sa construction date de l'expédition du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson. Même si le Chevalier de Troyes donne une bonne description de l'emplacement de ce fort dans le journal de son expédition de 1686 (Caron 18 : p.55), les fouilles archéologiques faites jusqu'ici dans ce secteur n'ont pu en déterminer l'emplacement exact. L'on sait qu'il fut construit en trois jours et qu'il était de dimension suffisante pour héberger de trois à quatre employés. Selon certains auteurs, ce fort n'aurait été occupé que deux ans, le secteur ayant été abandonné vers 1688 à cause de la présence des Iroquois. Cependant, selon les auteurs Caron et Voorhis, des traiteurs français auraient utilisé ce poste jusqu'en 1763 (Caron 18 : p.54 et Voorhis 30 : p.28).

Le poste Abitibi ou "Abitibi House" de la CBH était situé sur une pointe de terre de la rive est du lac Abitibi à l'embouchure de la rivière Duparquet, couramment appelée la Pointe aux Indiens (carte 5, #1). Plusieurs constructions s'y seraient succédées. Le premier poste fut bâti en 1794. De 1812 à 1821, la CBH abandonna la région du lac Abitibi à la CNO. En 1870, le poste Abitibi comprenait dix bâtiments dont la maison du bourgeois, les entrepôts, la glacière, les quartiers du personnel, l'église, la grange et l'étable¹⁴.

Après la conquête, les "Peddlars" ou les marchands montréalais intéressés au commerce des fourrures construisirent eux aussi un poste de traite au lac Abitibi sur la rive Ouest de la rivière Duparquet, pas très loin de son embouchure. Ce poste se nommait "Pano's Settlement (carte 5, #3). Ce nom vient d'une déformation de Panneton, nom du bourgeois du poste à cette époque (Mitchell 77 : p.22). Ce poste aurait été occupé par les "Pedlars" jusque vers 1783, année de la fondation de la CNO et par la suite probablement par celle-ci jusqu'à la construction vers 1794 du poste de la CBH de la pointe aux Indiens. A partir de cette date, il semble que la CNO ait eu l'habitude d'installer ses postes à proximité de ceux de la CBH pour mieux surveiller ses activités et s'assurer une concurrence efficace (Mitchell 77 : p.27).

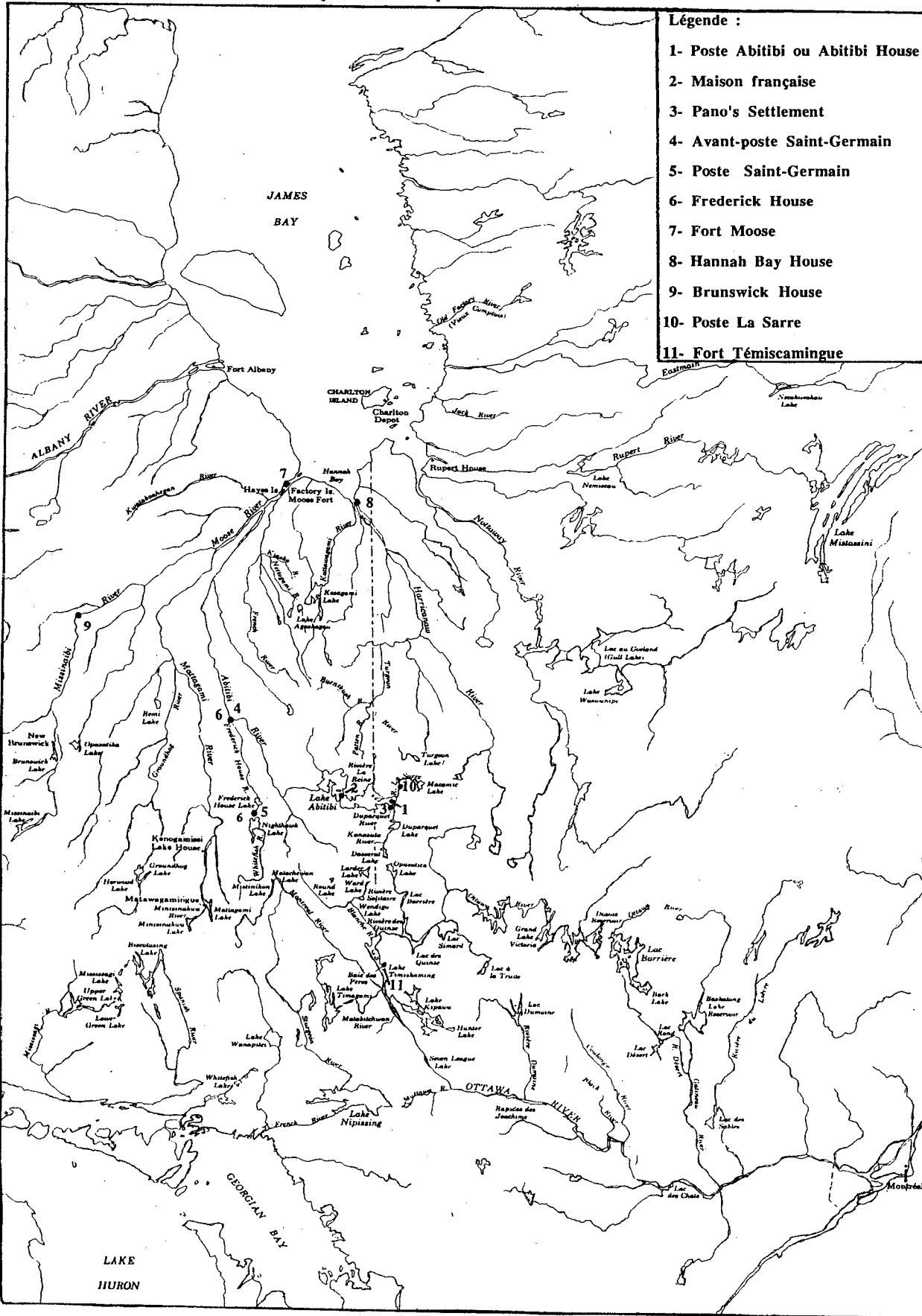
5.1.2 Les autres postes ou avant-postes

Plusieurs postes ou avant-postes ont été construits, reconstruits, déplacés ou ont tout simplement disparu pendant l'époque florissante du commerce des fourrures. Leur création, leur déplacement et leur disparition ont fluctué au gré de la concurrence et des rivalités entre

¹⁴ Les archives de la CBH contiennent quelques dessins datant de 1870 et montrant les bâtisses construites sur le plateau de la Pointe aux Indiens.

Carte 5

Les postes et avant-postes du secteur du lac Abitibi



les compagnies de fourrures. Après la fusion de 1821 entre la CBH et la CNO, il y eut une certaine stabilité dans le maintien de ces postes. Nous présenterons certaines informations sur les différents postes qui étaient installés à proximité du lac Abitibi. Nous situerons ces postes sur la carte 5.

- Fort Témiscamingue : (# 11)

Le premier Fort Témiscamingue fut construit par des traiteurs français vers 1679 sur une île du lac Témiscamingue. Il fut déménagé par la suite sur la rive est du lac. C'était un poste de traite très important dont dépendaient les autres postes de l'Outaouais supérieur. Vers 1795, il fut acheté par les négociants montréalais de la CNO qui en fut propriétaire jusqu'à la fusion de 1821. Contrairement au poste Abitibi où la CNO et la CBH se partageaient la même clientèle et se menaient une forte concurrence, ce n'est qu'après la fusion de 1821 que la CBH apparaît dans le secteur du lac Témiscamingue.

- la Maison française (#2)

Ce poste était situé dans la partie Sud-Ouest du lac Abitibi, près du détroit qui sépare le lac en deux parties. Construit avant 1688 selon Voorhis, il fut d'abord occupé par des traiteurs français, puis en 1695 par la Compagnie du Nord et à partir de 1783 par la CNO . Il fut abandonné lors de la fusion de 1821 (Voorhis 30 : p.28).

- le poste et avant-poste Saint-Germain (#5 et #4)

Ce poste fut construit par le sieur de Saint-Germain vers 1673, donc bien avant les forts Témiscamingue et Abitibi. Il était situé sur la rivière Abitibi, à la sortie du lac Piscoutagamy ou Nighthawk en Ontario, avec un avant-poste au confluent de la rivière Abitibi. Sous le régime français, il fut l'un des premiers établissements de traite installés

dans le secteur du lac Abitibi. Sa fonction était d'empêcher les Amérindiens d'aller porter leurs fourrures aux Anglais (Laflamme 79 : p.5)

- Frederick House (#6)

Ce poste appartenant à la CBH fut d'abord érigé en 1783 au confluent de la rivière Abitibi sur le site de l'avant-poste Saint-Germain. Il fut déménagé en 1785 sur le site du poste Saint-Germain près du lac Piscoutagami ou Nighthawk. Il fut fermé en 1794 puis réouvert en 1798 sur un nouvel emplacement près du lac Frederick House (Voorhis 30 : p.70). Il fut définitivement fermé en 1813 après le massacre de ses occupants (Mitchell 77 : p.84).

- Fort Moose (#7)

Ce fort de la CBH, qui porta aussi à certains moments de son histoire les noms de Monsoni, Monsipi, Saint-Louis, La Hayes et Moose Factory, était situé à l'embouchure de la rivière Moose à la Baie James. Il a été construit par Des Groseillers en 1671. C'était un poste de grande importance pour la CBH. Ce fort fut capturé par les Français lors de l'expédition du Chevalier de Troyes en 1686 (Voorhis 30 : p.119).

- Pano's Settlement (#3)

Ce poste de la CNO au lac Abitibi se trouvait sur la rive ouest de l'embouchure de la rivière Duparquet. Il fut d'abord occupé par des "Peddlars" à partir de 1763, et par la suite par la CNO vers 1783. La CNO, qui avait l'habitude de se construire très près de ses concurrents pour mieux les surveiller, se serait installée à proximité de ceux-ci sur la rive opposée en 1797. Lorsque la CBH déménagea de nouveau sur une île près de la pointe, la CNO les suivit également en 1800 (Mitchell 77 : p.23-69).

- le poste La Sarre (#10)

Ce poste de la CBH fut ouvert après la fermeture du poste Abitibi en 1914. Il était installé à environ 9 milles de celui-ci, près de la voie ferrée dans la ville de La Sarre. Ce poste a été en fonction jusqu'en 1954 (Voorhis 30 : p.101).

- Hannah Bay House (#8)

Ce poste de la CBH à la Baie James était situé à l'embouchure de la rivière Harricana. Les Abitibis localisés au nord du lac Abitibi pouvaient accéder à ce poste par les rivières Turgeon et Harricana (Voorhis 30 : p.80).

- Brunswick House (#9)

Ce poste de la CBH fut construit sur la rivière Missinaibi en 1744. Il fut reconstruit près du lac Brunswick en Ontario en 1788 et nommé New Brunswick House (Voorhis 30 : p.44)

5.2 Contexte particulier pour la région du lac Abitibi

Sous le régime français, la traite des fourrures dans l'Outaouais supérieur, notamment aux lacs Abitibi et Témiscamingue, était secondaire selon Laflamme, car elle dépendait d'intérêts privés. Elle n'a pas été aussi étudiée par les historiens que la traite dans les régions de l'Outaouais inférieur, des Grands Lacs ou du Saint-Laurent (Laflamme 79 : p.1). Cependant, le poste Abitibi avait ceci de particulier : sa situation géographique en faisait non seulement un poste de relais pour les provisions, mais elle permettait de s'emparer des

fourrures du versant de la Baie James, surtout après le traité d'Utrecht de 1713 qui rendait aux Anglais les forts de la Baie James conquis par les Français.

Après la Conquête de 1760, les "Peddlars" installés au lac Abitibi engagent la plupart du temps des francophones habitués à la vie dans les bois. Leur habitude d'aller au devant des Amérindiens sera immédiatement adoptée par les "Peddlars" et par la Compagnie du Nord-Ouest. Cette façon de traiter en "déroutine" sera particulière aux Canadiens et amènera la Compagnie de la Baie d'Hudson à établir de nouveaux postes à l'intérieur des terres et l'obligera à envoyer, elle aussi, ses employés au devant des Amérindiens (Mitchell 77 : p.12).

La CNO avait l'intention d'établir des postes à la Baie James, dont l'un près de Fort Moose. Ceci lui aurait permis d'exercer une meilleure concurrence sur sa rivale et également d'acheminer des provisions par la Baie James aux postes Abitibi et Témiscamingue plutôt que de les acheminer par l'intérieur des terres. Cependant, la CBH déjouait les plans de la CNO et installait un poste au lac Abitibi en 1794. Par la suite la CNO entreprit de surveiller et de mener une forte concurrence à sa rivale (Mitchell 77 : p.42).

La CNO était tiraillée entre le désir de conclure une entente avec la CBH et celui d'ouvrir des postes à la Baie James. L'entente entre les deux compagnies consistait à ce que l'une d'elle abandonne un secteur de façon à laisser à l'autre la main mise sur le commerce des fourrures. De cette façon, la concurrence était éliminée ainsi que les coûts et le temps que demandait aux employés le commerce en "déroutine". En 1812, la CBH ferme "Abitibi House" et laisse tout ce secteur à la CNO. En revanche, la CNO se retire de "Frederick House" (Mitchell 77 : p.84).

La forte concurrence exercée par la CNO avait pour but de forcer une entente avec la CBH, mais aussi de tester sa fameuse charte afin de savoir si elle détenait vraiment le monopole du commerce à la Baie d'Hudson. Effectivement, la CBH apprit en 1803 par ses aviseurs légaux qu'elle ne pouvait empêcher d'autres sujets britanniques de faire le commerce des fourrures sur ce territoire (Mitchell 77 : p.75).

Le poste Abitibi avait une importance stratégique pour la CNO car il gardait ouverte la frontière nord du district du Témiscamingue et il était le point ultime de sa défense contre la CBH. Le poste Abitibi était un des postes prospères du district du Témiscamingue. Ainsi, au lendemain de la fusion, le nombre de ballots de fourrures récoltés à l'hiver 1822 était de 46 pour le poste Abitibi alors que le poste Témiscamingue n'avait enregistré que 32 ballots (Mitchell 77 : p.81-127).

En fait, la CNO était intéressée à développer le secteur du Témiscamingue y compris son poste Abitibi, même au prix de pertes financières. Ceci parce qu'une forte concurrence dans la région des lacs Abitibi et Témiscamingue canalisait les énergies et l'attention de la CBH et l'empêchait de développer des postes à l'Ouest de la Baie d'Hudson, l'un des secteurs les plus florissants de la traite des fourrures que la CNO voulait se garder (Mitchell 77 : p.55).

5.3 Histoire contemporaine des Abitibis

Nous vous présentons dans ce qui suit quelques éléments qui mettent en relation la vie passée des Abitibis avec la vie contemporaine de ce peuple.

5.3.1 Historique

Tant avant qu'après la période de contact, les Abitibis se partageaient des territoires de chasse entre la rivière Abitibi en Ontario et la rivière Harricana au Québec. Ces territoires se situaient donc de part et d'autre du lac Abitibi, de la hauteur des terres jusqu'aux basses terres de la Baie James. Au début de l'été, les Abitibis quittaient leurs territoires de chasse pour se rencontrer au lac Abitibi où ils s'échangeaient des marchandises (Couture 83 : p.147). Après l'avènement des traiteurs et des postes de traite, c'est surtout autour des postes qu'ils se rassemblaient au début de l'été afin d'échanger leurs fourrures contre des marchandises diverses.

Le secteur du lac Abitibi présentait une position stratégique entre les marchands de la Baie d'Hudson et ceux de la vallée du Saint-Laurent jusqu'à la fusion des deux principales compagnies de fourrures en 1821. Après cette date, la CBH contrôlait le commerce de la région et la diminution de la concurrence lui permettait de réduire l'alcool donné aux Amérindiens. Par contre, l'exploitation forestière, la colonisation agricole et l'arrivée du chemin de fer ont progressivement perturbé à partir du début du 20^e siècle le mode de vie des Abitibis.

Dès 1905, le gouvernement du Canada entreprit des négociations avec les Abitibis afin qu'ils adhèrent au traité Numéro 9, aussi appelé traité de la Baie James. Par ce traité, les Amérindiens devaient céder leurs droits sur leurs territoires ancestraux, en échange de quoi le gouvernement leur fournirait une rente (annuité), des services à la communauté et créerait des

réserves. Ce traité concernait seulement les Amérindiens d'Ontario. Si bien que lorsque les commissaires rencontrèrent les Abitibis à leur campement d'été situé sur la rive Est du lac Abitibi près du poste de la CBH, ils ne purent que conclure une entente avec ceux ayant leurs territoires de chasse en Ontario parce que le Québec ne participait pas à ce traité. Par contre, ils promirent aux Abitibis dont les territoires de chasse se situaient au Québec¹⁵ de faire des pressions pour que le gouvernement favorise la création d'une réserve sur le territoire québécois (Morrisson 86 : p.60).

Finalement les Abitibis qui avaient leurs territoires de chasse en Ontario acceptèrent de signer le traité et de céder leurs droits territoriaux en juin 1906. La bande des Abitibis fut divisée en deux : Abitibi-Ontario, pour ceux qui chassaient en Ontario et Abitibi-Québec, pour ceux qui chassaient au Québec. Les groupes se choisirent des chefs et des conseillers. On créa pour la bande Abitibi-Ontario une réserve située à l'extrémité Ouest du lac Abitibi (Couture 83 : p.148).

Le gouvernement du Québec n'accepta pas la création d'une réserve pour la bande Abitibi-Québec. Le ministère des Affaires indiennes proposa alors aux Abitibis du Québec un compromis qui était de leur verser la même rente annuelle prévue dans le traité pour le groupe Abitibi-Ontario et de partager la réserve qui lui avait été assignée, à condition bien sûr que le groupe ontarien accepte également ce compromis. Ce qui fut fait. La bande Abitibi-

15 En 1912, lorsque le gouvernement fédéral prolongea la frontière nord, entre le Québec et de l'Ontario jusqu'à la Baie d'Hudson, il enjoignit aux provinces de reconnaître aux Indiens les droits acquis sur ces territoires. L'Ontario reconnaissait aux Indiens des droits de possession sur les territoires de chasse et avait participé aux négociations du traité no 9. Par contre, le Québec ne reconnaissait pas ces droits et estimait que les terres appartenaient à la couronne par droit de conquête. (Dans la lettre adressés à l'honorable surintendant général des Sauvages par les commissaires du traité Numéro 9, Morrisson 86 : p.100).

Québec accepta les termes du traité Numéro 9 et signa en juin 1908 au lac Abitibi, l'entente par laquelle ils "cédèrent à la Couronne tous leurs droits sur le territoire décrit dans le traité, de même que leurs droits sur leurs terres québécoises." (Morrisson 86 : p.61).

La réserve située du côté ontarien étant difficile d'accès, bien peu d'Abitibis s'y installèrent. Pour la plupart de religion catholique, ils étaient plus attirés par les communautés québécoises. La pointe du lac Abitibi où se trouvait le poste de la CBH continua d'être un lieu de rencontre. Par contre, l'inondation des rives giboyeuses du lac Abitibi à la suite de la construction du barrage d'Iroquois Falls en 1915 et le déménagement du poste Abitibi à La Sarre en 1922 ont tranquillement modifié les habitudes de vie des Abitibis. Ainsi la bande du lac Abitibi et d'autres groupes nomades de la rivière Harricana se regroupaient périodiquement l'été près d'Amos. La loi québécoise de l'instruction publique, qui obligeait tous les enfants de moins de seize ans à fréquenter l'école, incita les familles à abandonner leur mode de vie traditionnel et poussa les hommes à délaisser leurs familles pour rejoindre leurs territoires de chasse (Couture 83 : p.143).

La réserve de Pikogan fut ainsi créée en 1955. La bande Abitibi-Québec, connue plus tard sous le nom d'Abitibiwini, acheta 200 acres de terres à six kilomètres au nord d'Amos. A cette époque, ils étaient plus d'une centaine à vivre sous la tente au village Pikogan. En 1964, cinq cents Amérindiens y vivaient. Le gouvernement fédéral y fit construire quelques maisons et une église. Par la suite, un terrain de 92 acres fut ajouté à la réserve. Le village de Pikogan qui regroupe aujourd'hui plus de cinq cents personnes possède son école primaire, une salle communautaire, des bureaux du conseil de bande et plus de 70 maisons (Couture 83 : p.150 et Frenette 88 : p.241).

5.3.2 L'archéologie au lac Abitibi

Plusieurs fouilles archéologiques ont été effectuées sur les rives du lac Abitibi et à l'embouchure de la rivière Duparquet, entre autres celles dirigées par Roger Marois du Musée national d'Ottawa (1969, 1971-1977) et Thomas E. Lee (1965-1974).¹⁶

La Société archéologique de Sherbrooke a aussi fait des fouilles en 1973 ainsi que monsieur René Ribes du Musée d'archéologie préhistorique de Trois-rivières (1969-1970). Monsieur Joseph Bérubé de La Sarre a récolté de nombreuses pièces de surfaces qui font partie de la collection Bérubé qui est exposée à la bibliothèque de Saint-Laurent de Gallichan. Les pièces de cette collection datent des périodes historiques et préhistoriques. (Ribes 73 : p. 96). Archéo-08 a fait en 1988 l'inventaire et la classification de la collection Bérubé. Cet organisme a procédé à des fouilles au lac Abitibi au cours de l'été 1992, notamment sur le site Pano's Settlement.

Les nombreuses fouilles tentées dans ce secteur jusqu'à ce jour ont permis de localiser des sites relatifs à l'occupation blanche et amérindienne de ce territoire, bien que les rives argileuses du lac Abitibi soient laissées à l'érosion à cause du haussement du niveau du lac depuis 1915.

Aujourd'hui, les seuls vestiges de surface relatifs à l'histoire du commerce des fourrures au lac Abitibi se retrouvent sur le site du poste de la CBH. Le cimetière catholique

¹⁶ En 1971, monsieur Lee aurait tenté lors de ses recherches archéologiques de déterminer l'emplacement du site du premier fort Abitibi. Il nous livre dans son ouvrage "The Fort Abitibi Mystery" les résultats de ses recherches.

algonquin de la mission Saint-Siméon et celui de la CBH réunissent plusieurs épitaphes dont l'une datant de 1849 et témoignent de l'occupation blanche et amérindienne de ce secteur.

5.3.3 Les groupes intéressés à la mise en valeur du patrimoine du lac Abitibi

Certains regroupements et plusieurs particuliers sont intéressés à la mise en valeur et au classement officiel du site de la Pointe aux Indiens au lac Abitibi. A Saint-Laurent de Gallichan, municipalité située à proximité de ce site, un comité a été formé dans le but de promouvoir l'histoire de la Pointe aux Indiens. Un diaporama sur l'histoire du site a été réalisé en 1986. Il est encore présenté à la bibliothèque municipale de l'endroit et est aussi disponible aux Archives nationales du Québec à Rouyn-Noranda. La collection Bérubé est aussi exposée à Gallichan.

La bande Abitibiwini, dont le territoire ancestral incluait la région du lac Abitibi, est très intéressée à l'histoire de l'occupation de ce territoire par son peuple et à la promotion du site de la Pointe aux Indiens. Il arrive encore que les membres de la communauté de Pikogan se réunissent sur le site de la Pointe aux Indiens près de l'ancien cimetière algonquin afin de se souvenir et de souligner leur histoire.

Conclusion

Nous avons, dans ce chapitre, fait la synthèse de l'histoire du commerce des fourrures au lac Abitibi et des postes de traite de ce secteur. Nous avons également fait ressortir le contexte particulier qui caractérisait le commerce des fourrures au lac Abitibi. Il était aussi essentiel pour terminer le chapitre de présenter une synthèse des événements qui ont conduit

la bande Abitibiwini à ne plus résider au lac Abitibi. De plus, nous avons cru important de souligner les recherches archéologiques réalisées dans le secteur ainsi que d'identifier les groupes intéressés à la reconnaissance et la mise en valeur de l'histoire du commerce des fourrures et de l'occupation amérindienne au lac Abitibi.

CHAPITRE 6

THEMES EDUCATIFS SUR LA VIE DES ABITIBIS
ET L'HISTOIRE DU COMMERCE DES FOURRURES

CHAPITRE 6

THEMES EDUCATIFS SUR LA VIE DES ABITIBIS ET L'HISTOIRE DU COMMERCE DES FOURRURES

Introduction

Nous nous proposons dans ce chapitre d'exploiter des thèmes portant sur la vie des Abitibis en relation avec l'histoire du commerce des fourrures au Lac Abitibi. Ces thèmes ont été choisis au point 3.3.2 de la méthodologie et sont élaborés en fonction d'une démarche didactique proposée dans le cadre de référence (p.46 #1). Ils viennent donc compléter les données recueillies dans les deux chapitres précédants. Ils pourront faire connaître dans un premier temps les habitudes et le mode de vie des Abitibis ainsi que la situation difficile dans laquelle le commerce des fourrures les a placés. Dans un deuxième temps, ces thèmes feront connaître les événements liés au commerce des fourrures mettant en relation les traiteurs et les Amérindiens.

Suivant la démarche didactique proposée dans le cadre de référence, nous présentons tout d'abord le contenu des thèmes choisis et par la suite une démarche didactique qui, appliquée à certains thèmes, leur confère un pouvoir d'évocation suscitant un plus grand intérêt chez l'adulte ou l'enfant à qui ils sont présentés. Nous terminons en présentant les retombées de la recherche.